

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **trente novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2015.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, Mme Sandrine **DECHE**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREMBORDE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, M. Christophe **MIQUEU**.

Absents ou excusés : M. Pierre **TOMADA** (pouvoir à M-J LAWTHER), M. Luc **HERAULT** (pouvoir à Y. d'AMECOURT), M. Tristan de la **RIVIERE**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET** (pouvoir à Ch. MIQUEU).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier à Paris et en région parisienne.

Monsieur Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2015 et si des observations sont à formuler.

A ce sujet, Madame Marie-José LAWTHER tient à ajouter au Compte-Rendu, à propos du débat sur la fermeture de la TRESORERIE « *qu'elle maintient sa position sur le fait qu'il n'est pas opportun de faire supporter par la commune une manifestation sur la fermeture de la Trésorerie (pétition...) en période électorale* ».

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER, Monsieur MIQUEU et Monsieur BONNEAU font signaler de concert qu'il ne leur semble pas que ce soit en ces termes que Madame LAWTHER soit intervenue dans le débat lors de la séance en question.

Aucune autre observation supplémentaire n'est à formuler, le compte rendu du 12 octobre 2015 est adopté à dix-huit voix pour.

L'ordre du jour est énoncé et Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

2 – travaux de voirie : aménagements routiers RD 670 :
- avenant au marché de maîtrise d'œuvre (AZIMUT)

10 - Questions diverses
- Point sur la résidence « la Jurade »

Le conseil municipal à dix-huit voix pour, valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Délibération 2015-11-01

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune (réalisé en 2014) a montré que 23 ERP/IOP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité (Mairie, Office de Tourisme, Immeuble de la Poste, Salle culturelle, Ecole de musique..) ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de Sauveterre-de-Guyenne, accompagnée par le bureau d'étude ACCESMETRIE, a élaboré son Ad'AP sur 6 ans (2016-2021) pour 23 ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées estimés sur 6 ans, coût évolutif en plus ou en moins. Cette mise aux normes permettra une amélioration du cadre de vie de la population avec une priorité sur les établissements recevant du public.

Il y a lieu, à cette occasion de concilier le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) et l'Ad'ap dans les projets à mener.

Les commissions (DDOC et FAVAT) en charge de ce dossier ont déterminé les priorités des bâtiments. Monsieur le Maire remercie ces commissions pour le travail effectué en 2015 sur ce dossier.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant la fin de l'année 2015, conformément à la réglementation en vigueur et au délai supplémentaire accordé.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour :

- APPROUVE l'Ad'AP tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTIER RD 670

Délibération 2014-11-03

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la consultation engagée pour les travaux d'aménagement routiers RD 670 «Pringis ».

Cinq entreprises ont remis leurs offres suivant les nouvelles préconisations du Conseil Départemental :

- 1 – CMR : 299 256.00 € HT
- 2 – EUROVIA : 196 759.50 € HT
- 3 – COLAS : 265 059.40 € HT
- 4 – EIFFAGE : 297 557.00 € HT
- 5 – LAURIERE : 202 408.00 € HT

A la suite de l'analyse des offres réalisée par la CAO (Commission d'Appel d'Offres), accompagnée par le cabinet AZIMUT Ingénierie, l'offre la mieux-disante (techniquement et financièrement) est celle de l'entreprise EUROVIA.

Après échange de vues, le conseil municipal, dix-huit voix pour, attribue le marché des travaux d'aménagement routier RD 670 « Pringis » à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 196 759.50 € HT.

Délibération 2015-11-04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modifications demandées pour les travaux d'aménagement routier RD 670 et indique qu'il y a lieu de prévoir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre en raison des travaux supplémentaires demandés par les services du Département.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre : cabinet AZIMUT Ingénierie

- Montant du projet approuvé : 196 759.50 € HT
- Taux de rémunération : 3.50 %
- Nouveau forfait de rémunération : **6 886.50 € HT**

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 du marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération 2015-11-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau plan de financement des travaux d'aménagements routiers RD 670 notamment le tourne à gauche, le carrefour giratoire franchissable et les BBME (bétons bitumeux à modules élevés), modifié à la suite des préconisations du Conseil Départemental :

Travaux 2015 : aménagements routiers RD 670		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Tourne à gauche		79 044.00 €	
Carrefour giratoire franchissable		77 233.50 €	
BBME (bétons bitumeux à module élevé)		40 482.00 €	
Sous-total Travaux		196 759.50 €	
Prestation intellectuelle			
Maîtrise d'œuvre (MOE) (AZIMUT)	3.50%	6 886.58 €	
Sous-total Prestation intellectuelle		6 886.58 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		203 646.08 €	
Conseil Départemental 33 - Prise en charge BBME (Convention/RD)			40 482.00 €
Conseil Départemental 33 - Subvention / carrefour giratoire : MOE + travaux ("part commune")			7 560.00 €
Super U - carrefour giratoire = ((1/3 travaux + 1/3 de 50% MOE) + TVA - FCTVA)			26 977.03 €
Bricomarché - carrefour giratoire = ((1/3 travaux + 1/3 de 50% MOE) + TVA - FCTVA)			26 977.03 €
Super U - Tourne à gauche = ((100% travaux + 50% MOE) + TVA - FCTVA)			82 747.29 €
TOTAL SUBVENTIONS/"PARTICIPATIONS			184 743.35 €
TVA (20% du montant HT)		20.00%	40 729.22 €
FCTVA		16.404%	40 087.32 €
Commune (autofinancement)			19 544.63 €
TOTAL de l'opération (TTC)			244 375.30 €
		244 375.30 €	244 375.30 €

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide le plan de financement et les participations financière respectives.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture du nouveau SUPER U génère le paiement d'une Taxe d'Aménagement (TA) par la SA SODISO à la commune et au département qui couvre la part communale et la part départementale des travaux.

3 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

- Proposition de fusion du SIEA de RIONS, du SIAEP de Targon et du SIVOM de St Brice.
Délibération 20145-11-05

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur le Préfet sur la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement à la carte (SIEA) de Rions
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Targon
- SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement à la carte (SIAEP) de St Brice pour lequel la commune de Sauveterre est concernée sur la majeure partie du territoire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2011, dans laquelle le Conseil Municipal soutenait la proposition de fusion des trois syndicats des eaux intervenant sur le territoire de la commune soit le syndicat des eaux de Castelmoron d'Albret, le syndicat de Rauzan et le SIVOM de St Brice. Monsieur le Maire précise que l'intérêt pour la commune était alors de disposer d'un seul syndicat sur le territoire communal. Il ne voit pas l'intérêt de la nouvelle proposition de Monsieur le Préfet.

Monsieur Christophe MIQUEU affirme qu'il ne voit également aucune cohérence dans cette fusion.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix, vote contre la proposition de Monsieur le Préfet sur la fusion des trois syndicats précités soit le SIEA de Rion, le SIAEP de la région de Targon et le SIVOM de St Brice.

4 – TARIFS COMMUNAUX 2016

Délibération 2015-11- 06

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs communaux pour l'année 2016. La plupart des tarifs communaux restent inchangés à l'exception concessions funéraires et de certaines cautions (Gîtes, salle culturelle). Les loyers communaux (logements) évoluent eux, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction comme indiqué dans les baux locatifs.

Après échange de vues, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte les tarifs suivants et applicables au 1^{er} janvier 2016 :

DROIT DE PLACE		
Mardi		
Abonnés forfait	par MI au trimestre	3.10 €
Non Abonnés	entre 1 et 5 ml	1.60 €
	entre 5 et 10 ml	3.10 €
	sup. + de 10 ml	1.60 €
Dimanche		0.00 €

Soirée en bastide (forfait)		30.00 €
Emplacement place foirail (forfait)		80.00 €
MEUBLES COMMUNAUX (Gîtes)		
caution		300.00 €
de juin à septembre	1 nuitée	53.00 €
	1 semaine	194.00 €
	2 semaines	335.00 €
	3 semaines	445.00 €
	1 mois	570.00 €
d'octobre à mai	1 nuitée	43.00 €
	1 semaine	150.00 €
	2 semaines	260.00 €
	3 semaines	340.00 €
	1 mois	385.00 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Abonnement	par famille	8.00 €
	association	0.00 €
	inscrip. fin d'année	3.00 €
	touriste, chercheur...	3.00 €
	Ddeur d'emploi, handicapés	4.00 €
Perte ou déterioration	livre enfant	20.00 €
	livre adulte	20.00 €

**Location SALLE DES FETES
(rue Saint Romain)**

(forfait : 3 jours maximum)

caution	ménage	50.00 €
	salle	400.00 €
Commune	particuliers	70.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
CdC du Sauveterrois	particuliers	150.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
Hors CdC du Sauveterrois	particuliers	200.00 €
	associations	70.00 €
	collectivités	0.00 €

Location SALLE CULTURELLE (Bonard)*

(forfait : 3 jours maximum)

* : hors convention particulière

caution	ménage	100.00 €
	salle	400.00 €
Commune	particuliers/privés	400.00 €
	associations	0.00 €
	collectivités	0.00 €
CdC du Sauveterrois	particuliers/privés	400.00 €
	associations	0.00 €

	collectivités	0.00 €
Hors CdC du Sauveterrois	particuliers/privés	600.00 €
	associations	200.00 €
	collectivités	0.00 €
Manifestation parti politique	réunion publique (meeting...)	0.00 €
	réunion privée (congrès, repas...)	200.00 €

CABINET MEDICAL COMMUNAL

Loyer mensuel		
Cabinet généraliste 1		320.00 €
Cabinet généraliste 2 (clim)		384.00 €
Zone dentiste/prothésiste (clim)		1 272.00 €
Cabinet spécialiste (par 1/2 journée)		40.00 €
Cabinet généraliste 3		300.00 €
Cabinet gynécologique		300.00 €
Cabinet infirmier		240.00 €
Ophtalmologue		320.00 €
Podologue (clim)		384.00 €

LOYERS COMMUNAUX

43 rue Saint Léger		505.10 €
43 bis rue Saint Léger		600.00 €
Trésor public (perception) (par trimestre)		//////////
Trésor public (logement)		//////////
Local avocate (rue René Cassin)		310.00 €
Local commercial (4 place de la Rép. - Comptoir de la Bastide)		380.00 €
Local commercial (rue Saint Romain - Bar "E2B")		//////////
Immeuble de la Poste (place de la République)		
Bureau de Poste (par trimestre)		2 969.64 €
	Logement n°1	296,36+50
Logements sociaux (PLAI)	Logement n°2	336,85+50
	Logement n°3	253,25+50
	Logement n°4	252,55+50

Convention occupation domaine public

Baraque à frites (boulevard du 11 novembre 1918)	250.00 €
--	----------

TARIF CONCESSION CIMETIERE

le m²	95.00 €
-------	---------

TARIFS ASSAINISSEMENT H.T.

T.T.C.	1.60 €
	1.69 €

PAC (Participation à l'Assainissement collectif)

Logement : studio ou T1	750.00 €
Logement : T2	1 000.00 €
Autres (logement sup. au T2, local commercial, artisanale, ERP...)	1 500.00 €

APS (Accueil Péri-Scolaire)

Forfait par 1/2H (30 minutes)*		
Commune	SDG	0.45 €
Hors commune	commune participante	0.45 €
	commune non participante	0.90 €

* : réduction suivant QF

<u>RAMASSAGE SCOLAIRE COMMUNAL*</u>	
Forfait annuel (année scolaire)	45.00 €
* : forfait avec "garderie/APS" selon le circuit	
<u>MATERIEL COLLECTIVITE</u>	
Mobilier (Tables / Bancs)	
Cautions	200.00 €
Bancs : particuliers/privés (avec livraison)	1.00 €
Tables : particuliers/privés (avec livraison)	2.00 €
Bancs : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités	0.00 €
Tables : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités	0.00 €
Scène*	
Cautions (par module)	50.00 €
Module (avec livraison et installation)	10.00 €
Module (sans livraison et installation)	0.00 €
* : hors convention spécifique	

5 – POLITIQUE FONCIERE COMMUNALE

- Acquisition propriété « Robineau » au « Moulin des Aynes » ***Délibération 2015-11-07***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir la propriété de Monsieur Alain ROBINEAU au 3 lieu-dit « Le moulin des Aynes » (parcelle n° ZR 49 / 6 011 m²) afin de mettre une partie des locaux à disposition d'associations communales et notamment de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Sauveterre-de-Guyenne en remplacement du projet de construction d'un local au Moulin des Aynes comme initialement envisagé et budgétisé au budget primitif 2015 (125 000 € TTC budgétisés).

Monsieur le Maire propose d'acquérir la propriété au prix de 100 000 € après estimation de France Domaine (99 300 €) et un accord de principe du propriétaire sur cette somme.

Monsieur BONNEAU estime que la commune s'engage dans l'achat d'un bâtiment cher pour une seule association. Il s'interroge sur le but de l'opération et sur la perception par les autres associations communales d'un tel investissement.

Monsieur le Maire informe que ce bâtiment pourrait servir à plusieurs associations rurales (chasse, pêche, ...) et indique qu'il s'agit d'une opportunité intéressante car cela évite la réalisation du chalet (investissement supérieur budgétisé en 2015).

Monsieur le Maire indique que la Commune ou la Communauté de Communes (CDC) ont déjà investi, ou vont prochainement investir, des sommes importantes pour créer des locaux à destination d'associations locales (Haltérophilie, Ecole de musique, Piscine, Restos du cœur...). Ce n'est donc pas la première fois que cela arrive.

Considérant la baisse des dotations de l'Etat, souvent évoquée dans cette assemblée, Monsieur MIQUEU considère que le montant de cet investissement est élevé. Il rappelle que c'est en particulier au motif de cette baisse de dotation que la majorité a fait le choix de rendre le transport scolaire payant.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER fait part de son scepticisme sur le montant global de l'opération (travaux, mise aux normes, accessibilité...).

Monsieur le Maire répond qu'au niveau patrimonial, la commune sera propriétaire d'une parcelle comprenant l'ancien moulin restauré, une maison, et des hangars, le tout situé à un point culminant la commune. L'ensemble a une valeur certaine.

Après échange de vues, le Conseil Municipal à treize voix pour, quatre voix contre (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET) et une abstention (A. ORDRONEAU), autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de la propriété ROBINEAU au 3 Moulin des Aynes (parcelle n° ZR 49) au prix de 100 000 €. Les frais d'actes (notaire, publicité) seront à la charge de la commune.

- Cessions de chemins ruraux – **délibération 2015-11-08**

Considérant que les chemins ruraux, sis, ne sont plus utilisés par le public (voies de liaison devenues inutiles car desservant uniquement un propriétaire) :

- Roussillon : chemin au sud-est de la parcelle ZN 52 (environ 64 m²) – demande de Mme DUPUY-BARTHERE.

- Saint-Léger-de-Vignague : chemin entre les parcelles ZW 88 et 34 (environ 124 m²) – demande de la SCEA CAZADE représentée par M. Philippe CAZADE, Gérant.

- Mont Saint Fort : emprise de l'ancien fossé sur la parcelle ZN 120 (environ 210 m²) – demande de M. Guy SALAGNAC.

Considérant les demandes et offres faites par les propriétaires afin d'acquérir lesdits chemins.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente des chemins ruraux lorsqu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à dix-huit voix pour :

Constata la désaffectation des chemins ruraux,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

6 – CABINET MEDICAL COMMUNAL

- Avenant – **délibération 2015-11-09**

Monsieur le Maire fait au conseil municipal des modifications apportées aux travaux (lot 5) du cabinet médical communal notamment :

- cloisons plombées cabinet des dentistes (prise en charge par la commune avec réévaluation du loyer des dentistes)

- modifications des cloisons cabinet médical 1

LOT 5 PLATRERIE - ISOLATION (titulaire : SARL LASSERRE)

Marché initial : 61 427.40 € HT

Avenant n°1 : + 4 777.20 € HT

Avenant n°2 : + 11 573.00 € HT

Marché actualisé : 77 777.60 € HT

Après échange de vues, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenants n°2 du lot 5.

- Plan de financement actualisé – **délibération 2015-11-10**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement actualisé du Cabinet Médical Communal compte tenu des modifications apportées :

Cabinet Médical de Sauveterre-de-Guyenne Phase 1 & 2				
Dépenses	Maîtrise d'œuvre (architecte)	54 648.12 €		
	Mission intellectuelles (SPS, CT, RT 2012, sol, amiante-plomb)	10 643.00 €		
	Marchés de travaux (14 lots) : phases 1 + 2 + avenants	780 687.38 €		
	Aménagements intérieurs (mobilier, extincteurs...)	12 500.00 €		
	Total HT	858 478.50 €		
	TVA (20%)	171 695.70 €		
	Total TTC (dépenses)	1 030 174.20 €		
Recettes	Subvention (DETR 2014 phase 1)	- 74 236.00 €	25%	acquis
	Subvention (DETR 2015 phase 2)	- 83 790.77 €	25%	acquis
	Subvention CD33 "Villages anciens"	- 12 600.00 €		acquis
	FCTVA (en ZRR) 16.404%	- 168 989.78 €		
	Total (recettes)	- 339 616.55 €		
Emprunt	Somme empruntée	639 000.00 €		
	Nombres d'années	20		
	Taux de crédit	1.61%		
	Mensualité (1)	3 091.16 €		
<i>Loyers mensuels</i>				
Niveau 1	Cabinet Généraliste 1	320.00 €	1	320.00 € /mois
	Cabinet Généraliste 2 (option climatisation + 20%)	384.00 €	1	384.00 € /mois
	Etage Dentistes 1 et 2 + 1 prothésiste (option climatisation + 20%)	1 272.00 €	1	1 272.00 € /mois
Niveau 2	Cabinet spécialiste (à la 1/2 journée)	40.00 €	12	480.00 € /mois
	Cabinet Généraliste 3	300.00 €	1	300.00 € /mois
	Cabinet Gynécologue	300.00 €	1	300.00 € /mois
	Cabinet Infirmier	240.00 €	1	240.00 € /mois
	Ophtalmologue	320.00 €	1	320.00 € /mois
	Podologue (option climatisation + 20%)	384.00 €	1	384.00 € /mois
TOTAL RECETTES estimées				4 000.00 € /mois
(1) Mensualité				3 091.16 € /mois
Reste pour : Charges (chauffage - eau - électricité) & Entretien des communs & ménage du cabinet à la 1/2 journée				908.84 € /mois

Après échange de vues, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte le plan de financement actualisé du cabinet médical communal.

Monsieur le Maire précise que contrairement à d'autres Maisons de Santé voisines, le budget est équilibré (sur 20 ans) en recettes par l'emprunt, les loyers des professionnels (48 000 €/an) et les subventions de l'Etat (DETR 2014 et 2015) et du Département (Villages anciens), laissant 900 € par mois pour l'entretien et les charges.

Monsieur le maire rappelle que la livraison du cabinet aura lieu à la mi-janvier 2016 et que l'ouverture au public est prévue pour le 1^{er} février 2016.

7 – ASSAINISSEMENT

- Subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau A-G de 13 609 € pour accompagner l'opération d'extension du réseau sur le secteur de Bouey/La Ribeau.

- Avenant maîtrise d'œuvre « ARTELIA » - **délibération 2015-11-11**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux supplémentaires à prévoir sur l'extension du réseau collectif à « La Ribeau » à savoir la réalisation d'un trop plein ou déversoir d'orage.

Avenant maîtrise d'œuvre – ARTELIA

- Prestation pour travaux supplémentaires : 900.00 € HT

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre.

- Avenant travaux extension réseau « La Ribeau » - **délibération 2015-11-12**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux supplémentaires à prévoir sur l'extension du réseau collectif à « La Ribeau » à savoir la réalisation d'un trop plein ou déversoir d'orage.

Avenant – SOBEBO

- Travaux supplémentaires : 2 950.00 € HT
(Réalisation trop-plein ou déversoir d'orage)

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux.

- RPQS 2014 du SIAEP de Saint-Brice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RPQS 2014 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif) du SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint Brice est consultable en mairie.

8 – BUDGETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des modifications budgétaires à effectuer sur les différents budgets communaux :

- Assainissement – **délibération 2015-11-17**

Intégration des frais études suivis d'effet à l'actif, amortissement sur 5 ans ($1980/5=396$) de travaux réalisés en 2013 et achevés. Ouverture des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	augmentation	Diminution	augmentation
023	virt à la section d'investissement	396.00 €			
6811	Dot amortissements immos corporelles et incorporelles		396.00 €		
	total fonctionnement	396.00 €	396.00 €		
INVESTISSEMENT					
021	virement de la section d'exploitation			396.00 €	
28156	matériel spécifique d'exploitation				396.00 €
	040 opérations d'ordre de transfert				396.00 €
2315	inst matériel et outillage techniques		54 251.53 €		
203	frais d'études de recherche, de développement et frais				54 251.53 €

	d'insertion			
041	total opérations patrimoniales		54 251.53 €	54 251.53 €

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Assainissement – **délibération 2015-11-18**

Intégration de la subvention de l'Agence de l'Eau A-G et les avenants aux travaux d'extension réseau EU « La Ribeau » (point n°7 du présent ordre du jour) :

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	augmentation	Diminution	augmentation
13111	subvention agence de l'eau				13 609.00 €
13	subventions d'investissement				13 609.00 €
2313	constructions		8 989.00 €		0.00 €
2315	installations matériel et outillage techniques		4 620.00 €		0.00 €
23	immobilisations en cours		13 609.00 €		13 609.00 €
	total investissement		13 609.00 €		13 609.00 €

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Régie des transports – **délibération 2015-11-19**

Ouverture des crédits supplémentaires pour acquitter les dernières factures en fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	augmentation	Diminution	augmentation
6066	carburants		400.00 €		
61551	matériel roulant		600.00 €		
011	charges à caractère général		1 000.00 €		0.00 €
023	virt à la section d'investissement	1 000.00 €			0.00 €
023	total virt à la section d'investissement	1 000.00 €			0.00 €
	Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €		

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	augmentation	Diminution	augmentation
021	virement de la section d'exploitation			1 000.00 €	
021	total virement de la section d'exploitation			1 000.00 €	
2182	matériel de transport	1 000.00 €	0.00 €		0.00 €
21	total immobilisation corporelles	1 000.00 €	0.00 €		0.00 €
	Total investissement	1 000.00 €		1 000.00 €	

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Budget communal – **délibération 2015-11-20**

Intégration des avenants du cabinet médical communal (point n°6 du présent ordre du jour) :

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	augmentation	Diminution	augmentation
2184-112	immeubles de rapport		15 000.00 €		
21	total immobilisations corporelles		15 000.00 €		
2313-111	bâtiments administratifs/techniques		102 700.00 €		
2313-112	immeubles de rapports		13 900.00 €		
2313-120	local chasse	102 700.00 €			
2313-120	Pôle culturel touristique associatif	28 900.00 €			
23	immobilisations en cours	131 600.00 €	116 600.00 €		
	Total INVESTISSEMENT	131 600.00 €	131 600.00 €		

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Budget communal – **délibération 2015-11-21**

Virements de crédits pour abonder les chapitres 65 (subventions travaux CCAS), 66 (intérêts ligne de trésorerie) et 011 (autres frais généraux) :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminut°	augmentat°	Diminut°	augmentat°
60611	eau et assainissement		5 000.00 €		
6135	locations mobilières		5 000.00 €		
61558	autres biens mobiliers		4 300.00 €		
011	total charges à caractères général		14 300.00 €		
64118	autres indemnités	17 000.00 €			
6455	cotizat° pour assurance du personnel	7 000.00 €			
012	total charge du personnel et frais assim	24 000.00 €			
657362	CCAS		7 200.00 €		
65	total autres charges de gestion		7 200.00 €		
6615	intérêts des comptes courants et de dépôts		7 000.00 €		
66	total charges financières		7 000.00 €		
673	titres annulés (exercices antérieurs)	1 500.00 €			
678	autres charges exceptionnelles	3 000.00 €			
67	total charges exceptionnelles	4 500.00 €			
Total FONCTIONNEMENT		28 500.00 €	28 500.00 €		

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Budget communal – **délibération 2015-11-22**

Virements de crédits pour intégrer les travaux d'aménagement routier RD 670 (carrefour giratoire et tourne à gauche) (point n°2 du présent ordre du jour) :

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminut°	augmentat°	Diminut°	augmentat°
458102	Travaux carrefour RD 670		244 375.30 €		
458102	total travaux carrefour RD 670		244 375.30 €		
458202	Travaux carrefour RD 670			244 375.30 €	
458202	Travaux carrefour RD 670			244 375.30 €	
Total INVESTISSEMENT			244 375.30 €	244 375.30 €	

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Budget communal – **délibération 2015-11-23**

Intégration à l'actif des frais d'études suivis d'effet :

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
		Diminut°	augmentat°	Diminut°	augmentat°
2315	instal matériels outillages tech.		6 263.09 €		
2031	frais d'études			6 263.09 €	
041	opérations patrimoniales		6 263.09 €	6 263.09 €	
Total INVESTISSEMENT			6 263.09 €	6 263.09 €	

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative.

- Budget communal - **délibération 2015-11-15**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de l'attente de subventions dont le coût total s'élève à : 580 000 € pour différents projets (investissement en cours).

Conformément à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, une ligne de trésorerie de 200 000 € a été ouverte à l'automne 2015 afin de financer les travaux en cours. Il convient désormais d'augmenter la trésorerie de 380 000 € via un prêt court terme « attente de subvention » :

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet

- Décide, à dix-huit voix pour, de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

- * Montant : 380 000 €
- * Taux variable : Taux Euribor 1 an moyenné + 0,63% de marge
- * Durée : 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
- * Frais de dossier : 380 €

- Et prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil municipal, à dix-huit voix pour, confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Gardiennage des églises – **délibération 2015-11-13**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu pour l'année 2015 de nommer les préposés chargés du gardiennage des églises communales et de leur allouer une indemnité de 474,22 € chacun. Les personnes suivantes sont proposées :

Michel CANTILLAC : église de St Léger
 Michel GEORGÉREAU : église St Romain
 Sophie PEYTUREAU : église Le Puch

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, à la nomination des préposés au gardiennage des églises communales et au versement de l'indemnité annuelle 2015.

- Travaux en régies

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des travaux en régie à valoriser effectués en 2015, le cout de l'ensemble de ces travaux seront transférés en section investissement.

Il rappelle que la commune de Sauveterre a fait le choix de disposer d'une équipe technique capable de réaliser elle-même un certain nombre de travaux, notamment de restauration des appartements de la RPA au fur et à mesure des besoins et des possibilités.

Ces travaux sont valorisés à leur coût de revient. Les sommes une fois basculées à l'investissement la TVA sera récupérées sur les achats (via le FCTVA).

Récapitulatif Travaux en régie 2015					
	fournitures	personnel	Coût de l'opération	C/722	Débit Compte
Réfection toilettes Ecole Maternelle	2 400.91 €	2 100.00 €	4 500.91 €	4 500.91 €	21312
Clôture et point hifi élémentaire	1 293.72 €	700.00 €	1 993.72 €	1 993.72 €	21312
Travaux réfection escalier cave + électricité local 4 place républicque	6 189.24 €	4 200.00 €	10 389.24 €	10 389.24 €	2138
Travaux presbytère - solde menuiserie/électricité/peinture	3 557.82 €	4 060.00 €	7 617.82 €	7 617.82 €	2138

Aménagement abords salle culturelle et halte camping-car	4 098.83 €	8 260.00 €	12 358.83 €	12 358.83 €	2128
réfection gites 4 et 2	3 433.97 €	2 240.00 €	5 673.97 €	5 673.97 €	2138
Travaux tribunes stade barrière	5 770.68 €	2 940.00 €	8 710.68 €	8 710.68 €	2138
Travaux Stade Bazzani	3 200.16 €	560.00 €	3 760.16 €	3 760.16 €	2118
TOTAL	29 945.33 €	25 060.00 €	55 005.33 €	55 005.33 €	

9 – PERSONNEL

- Recrutement CUI agent technique polyvalent – **délibération 2015-11-16**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein du service technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable dans la limite de 60 mois.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 26 heures. Ce contrat pourra être renouvelé. L'aide de l'Etat serait de 70 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 26 heures hebdomadaire.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Travaux de petits entretiens des bâtiments communaux
- Entretien de la voirie
- Conduite d'engins tracto pelle, mini pelle en l'absence du conducteur d'engins
- Conduite du bus communal en cas de vacances du chauffeur habituel
- Toutes les missions dans l'intérêt du service

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord par dix-huit voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, à signer une convention de CUI avec l'Etat, à signer le dit contrat Unique d'Insertion ainsi que les renouvellements éventuel

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture de la trésorerie

Madame LAWThER interpelle Monsieur MIQUEU sur sa demande de « justification » reçue par mail le 30/11 : Monsieur MIQUEU souhaite être destinataire « ...des textes du code électoral ou autres dispositions relatives à la communication en période électorale qui ont justifié le choix d'annuler la décision du Conseil municipal relative au lancement de la pétition communale... ».

Au nom de son groupe, Monsieur MIQUEU ne voit pas de relation et de conflit d'intérêt entre ce projet de pétition et les élections régionales. Il souligne qu'il n'a pas été question des élections régionales de décembre 2015 lors du vote du conseil municipal le 12 octobre 2015. Suite aux différents échanges de mail, le groupe « Sauveterre pour tous » ne comprend pas l'avenir que souhaite donner la commune à cette proposition de pétition : annulation, report... ? De plus, le groupe ne comprend pas bien le sens de la manifestation envisagée le 15 décembre prochain.

Madame LAWThER estime que cette accusation d'annulation d'une décision du conseil municipal est grave et elle signale les propositions d'organisation adressées par mail le 16/11 au groupe en charge de ce dossier, suite à la réception le même jour du calendrier de fin de gestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'organiser une pétition contre la fermeture de la trésorerie mais celle-ci ne devrait être engagée qu'après les élections régionales soit

après le 13 décembre 2015 pour éviter tout mélange des genres d'autant plus que deux conseillers municipaux (M. le Maire et M. MIQUEU) sont candidats à cette élection sur des listes à l'encontre du parti socialiste et donc de la politique gouvernementale.

Monsieur MIQUEU rappelle que ce n'est pas en ces termes que la décision d'organiser la pétition a été prise lors du précédent conseil. Il précise que les interdictions pour les collectivités, en période électorales, ne concernent pas ce type d'actions d'intérêt communal prioritaire (défense de la Trésorerie municipale) mais plutôt les inaugurations ou autres manifestations de communication publique. Monsieur MIQUEU estime que lancer une pétition le jour de la fermeture de la Trésorerie fait perdre sans sens à cette initiative.

Madame LAWThER rappelle que la procédure pour mettre en place la pétition sera engagée dès le 14 décembre 2015 et celle-ci sera présente lors de la manifestation programmée le 15 décembre 2015 à 16H00 (date de la fermeture officielle de la Trésorerie). La pétition sera mise à disposition des administrés en mairie.

- Bibliothèque municipale

Madame COMBEFREYROUX informe le Conseil Municipal que des élèves du Lycée AGIR de Langon, avec lequel nous avons souvent collaboré depuis 15 ans (accueil de stagiaires), sont venus proposer à la bibliothèque municipale de travailler ensemble sur un projet :

L'idée à laquelle nous avons pensé, comme nous avons un pôle musique, c'est de financer l'acquisition d'un lecteur CD ou d'une chaîne, afin de permettre l'écoute musicale pour le public. Une tombola paraissait le plus simple à organiser.

- Celle-ci se déroulerait de décembre 2015 à fin janvier 2016
- Chaque case serait d'un montant de 2 €
- Il y aurait 50 cases sur le tableau, soit une encaisse maximum de 100 €
- Les élèves se chargeront de la préparation du panneau, ainsi que du recueil des lots.
- L'aspect publicitaire (affiches, tracts, etc.) serait fait en commun avec les élèves.
- Le tirage au sort des numéros gagnants et la remise des prix se ferait à l'issue de la journée porte ouverte (jeux de société) du 24 janvier 2016.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'ajouter des clauses à la constitution de la régie de la bibliothèque municipale (délibération du 03 septembre 1989 et du 11 septembre 2012) à savoir : encaissement de recettes occasionnelles (organisation d'une tombola). Les recettes seront effectuées avec le carnet à souche déjà en vigueur.

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, à l'ajout des nouvelles clauses dans la constitution de la régie de la bibliothèque municipale.

- Bar « Entre deux Bière »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Bar « Entre deux Bières » cesse son activité au 31 décembre 2015. Une résiliation du bail a été validée entre nos deux structures.

- Plan Communal de Sauvegarde

Madame LAWThER signale que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours d'élaboration et que 4 administrés ont souhaité être associés à ce PCS au sein de la réserve civile communale. L'ensemble des conseillers municipaux, qui ont été destinataires du rapport réalisé par deux étudiantes en 2015, sont invités à se positionner sur ce projet dans les prochaines semaines.

- Elections régionales

Les 6 et 13 décembre prochains se dérouleront les élections régionales. Monsieur le Maire présente le planning de gestion des bureaux de vote qui doit être validé par les deux présidents de groupe.

- Registre condoléances

Suite aux attentats du 13 novembre, la mairie a mis à disposition des administrés un registre de condoléances qui sera ensuite transmis à Madame le Maire de Paris.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire fait part au conseil des remerciements :

- de la famille CARRIAS pour le décès de Madame Julia CARRIAS,
- des Resto du Cœur pour avoir pu récolter les pommes dans la propriété MEYRAN acquise récemment par la commune,
- de la Municipalité de Puisseguin pour notre soutien et notre solidarité suite à l'accident du 23 octobre 2015
- de la psychologue scolaire pour l'achat de matériel lui permettant de travailler dans de bonnes conditions

- Résidence « La Jurade »

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de création de la résidence « La Jurade » (16 logements) et d'une rue nouvelle en centre bourg par le bailleur social Gironde Habitat : la société HADES a été désignée pour réaliser les fouilles archéologiques sur le terrain. Ces travaux de fouilles vont débuter en janvier 2016 pour une durée de 4 mois (sauf découverte particulières). Au printemps 2016, Gironde Habitat prévoit de lancer le début des travaux de construction de la résidence.

AGENDA

Décembre 2015	
03/12	Repas club des aînés (salle des fêtes – rue St Romain)
05/12	Téléthon - toute la journée
05/12	Conférence « Les mythes du feu » par Claude LEBLANC, Dc en métallurgie, université Paul SABATIER de Toulouse – 16h – salle Sottrum (Mairie)
05/12	Théâtre des Salinières « Tout le plaisir est pour nous » - 21h - salle culturelle (Bonard)
06/12	Elections Régionales 1 ^{er} tour – salle des fêtes (rue St Romain)
12/12	Repas Concert Ecole de Musique – 20h - salle Culturelle (Bonard)
13/12	Elections Régionales 2 ^{ème} tour – salle des fêtes (rue St Romain)
18/12	Spectacle fin d'année Accueil périscolaire
19/12	Quine Pétanque - 21h - salle culturelle (Bonard)
22/12	Animation de Noël – 9h/12h – marché (place de la République)
Janvier 2016	
09/01	Quine Football - 21h - salle culturelle (Bonard)
16/01	Quine Pétanque - 21h - salle culturelle (Bonard)
17/01	Quine Paroisse - 14h - salle des fêtes (rue St Romain)
18/01	Conseil Municipal (18h30)
22/01	Vœux 2016 municipalité – 18h – salle des fêtes (rue St Romain)
23/01	Concert Restos du Cœur - salle culturelle (Bonard)
24/01	Yoga - 8h/14h - salle des fêtes (rue St Romain)
27/01	Repas des aînés du CCAS - 12h - salle culturelle (Bonard)
27/01	Collecte de sang EFS – 16h/19h - salle des fêtes (rue St Romain)
31/01	Repas de Chasse ACCA – salle culturelle (Bonard)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.